



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES  
**COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 4 AVRIL 2024**

Conseillers en exercice : 19

Conseillers Présents : 17

Procurations : 02

Convocation : 18 mars 2024

**L'an deux mille vingt-quatre et le quatre avril** à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Força Real, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

**Présents :** M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. BERNARD Alain, Mme CAMPOY Marina, M. CLOTTES Gilles, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, M. LLENSE Gérard, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, M. TORRENT Xavier et Mme VILA ABARCA Alexandra.

**Absent(s) :** /

**Procuration(s) :** Mme PAJOT Christine donne procuration à M. LAFFORGUE Guy.  
Mme SOLA Sylvie donne procuration à M. MARIN Philippe.

Mme BATAILLE Anne a été nommée secrétaire de séance.

---

**010 / 2024 - OBJET : BUDGET COMMUNAL – AFFECTATION DU RESULTAT**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à :

**15 voix POUR** (M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, Mme CAMPOY Marina, M. CLOTTES Gilles, Mme GHYS Patricia, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie par procuration, M. TORRENT Xavier et Mme VILA ABARCA Alexandra)

**00 voix CONTRE**

**04 Abstentions** (M. BERNARD Alain, M. LAFFORGUE Guy, M. LLENSE Gérard, Mme PAJOT Christine par procuration)

Accusé de réception en préfecture  
066-216600585-20240404-0102024-BF  
Date de télétransmission : 05/04/2024  
Date de réception préfecture : 05/04/2024

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour rappel : excédent reporté de la section d'investissement de l'année antérieure : 162 983,41 €  
Pour rappel : excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure : 725 438,86 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (déficit – 001) de la section d'investissement de : -46 525,56 €  
Un solde d'exécution (excédent – 002) de la section de fonctionnement de : 1 021 233,60 €

Restes à réaliser : par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépense pour un montant de : 0,00 €  
En recettes pour un montant de : 0,00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 46 525,56 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) 46 525,56 €

Ligne 002 / 001 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (002) : 974 708,04 €  
Déficit de résultat d'investissement reporté (001) -46 525,56 €

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.*

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

**A Corneilla la Rivière, le 5 avril 2024**

**Le Maire,  
René LAVILLE**



Accusé de réception en préfecture  
066-216600585-20240404-0102024-BF  
Date de télétransmission : 05/04/2024  
Date de réception préfecture : 05/04/2024